

CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 27 juin 2024, à 17h
Hôtel de ville

Dumbéa, le 27 juin 2024

Vingt-deux délibérations sont à l'ordre du jour de la séance du jeudi 27 juin, dont celles portant sur le compte administratif 2023 et sur la diminution de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères du second trimestre.

Une gestion budgétaire rigoureuse

Dans un contexte encore très difficile pour les finances communales, avec un niveau du FIP en valeur corrigé qui stagne, en 2023 la Ville de Dumbéa aura su encore maîtriser l'exécution de ses dépenses de fonctionnement courantes et améliorer l'ensemble de ses ratios financiers pour la réalisation d'un programme d'investissement ambitieux, comme le démontre l'exécution budgétaire.

Pour 2023, le résultat cumulé du compte administratif consolidé dégage un excédent de 145 millions de francs. Ces résultats sont capitalisés et repris dans le budget 2024.

Un tarif adapté pour la REOM

Une délibération porte sur la diminution de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) du second trimestre 2024, à la suite des émeutes ayant entraîné des difficultés de collecte des déchets depuis le 14 mai dernier. Une réduction de 30,5 % est proposée, ce qui réduirait la facture à 7 500 F pour ce trimestre, au lieu des 10 800 F habituels.

Pièce jointe : OJ CM du 27 juin 2024

Contact presse

Service communication

Tél. : 41 40 22 / communication@ville-dumbea.nc